FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5IN1 DPF FLUSH STEP 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit : 5in1 RINÇAGE DPF ÉTAPE 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Code du produit : 687031 1 litre

Emploi de la substance / de la préparation Additif de carburant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant / importateur / fournisseur:
Maumo International B.V.
P.O. Bo 441
2990 AK Barendrecht
TEL: +31 (0) 1806-99234 +31 (0) 1806-99235
Email: info@maumo.nl
www.maumo.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification (CE 1272/2008)

Physique et chimique	:	Non classé
Santé humaine	:	Non classé
Environnement	:	Non classé

Classification (67/548/CEE) : Non classé

Le texte intégral de toutes les phrases R et des mentions de danger est repris à la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquette conformément à (CE) No. 1272/2008 Aucun pictogramme requis.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Numéro d'enregistrement REACH : Dispense

Classification	(67/548/CEE) :	Non classé
Clasification	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Non classé

3.2 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation
Sans objet.

Ingestion
Rincer la bouche abondamment. Demander un avis médical si l'inconfort persiste.

Contact avec la peau
Laver la peau avec de l'eau et du savon. Demander un avis médical si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux
Assurez-vous de retirer toute lentille de contact des yeux avant de les rincer. Rincez les yeux avec de l'eau. Demander un avis médical si l'inconfort persiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et ultérieurs

Inhalation
Aucun symptôme spécifique observé.

Ingestion
Aucun symptôme spécifique observé.

Contact avec la peau
Aucun symptôme spécifique observé.

Contact avec les yeux
Aucun symptôme spécifique observé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction.

Ce produit est inflammable. Utilisez des moyens d'extinction appropriés pour les matériaux environnants.

5.2 Dangers particuliers provenant de la substance ou du mélange.

Produits de combustion dangereux Aucun dans des conditions normales.

5.3 Conseils pour les pompiers

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie Aucune technique spéciale de lutte contre l'incendie n'est donnée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Veuillez suivre les précautions à prendre pour une manipulation sans danger décrites dans la présente fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ce produit ne doit pas être déversé dans la nature, mais recueilli et remis conformément aux arrangements pris avec les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évitez la formation de poussière. Éliminez les déversements avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillez le produit répandu avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Transférez le produit dans un récipient pour son élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez les manipulations qui engendrent une formation de poussière. Évitez d'inhaler d'importantes concentrations de poussières. Respectez les limites d'exposition professionnelle et minimisez le risque d'inhalation de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Stockez le produit dans son récipient d'origine fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conservez-le dans son emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont décrites dans la section 12.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle.

Aucune limite d'exposition indiquée pour l'/les ingrédient(s).

8.2 Contrôles de l'exposition.

Équipement de protection.



Contrôles techniques

Prévoir une ventilation suffisante. Respectez les limites d'exposition professionnelle et minimisez le risque d'inhalation de poussière.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation spécifique n'a été formulée, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la limite d'exposition professionnelle recommandée. Portez des masques anti-poussières dans les zones empoussiérées.

Protection des mains

Aucune protection spécifique des mains n'est indiquée, mais le port de gants est toujours recommandé.

Protection des yeux

Portez des lunettes de sécurité résistantes à la poussière s'il y a un risque de contact avec les yeux.

Autre protection

Prévoir une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains à la fin de chaque équipe et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Apparence	:	Liquide
Couleur	:	Opaque
Odeur	:	Sans odeur
Solubilité	:	100% Soluble
in eau Point d'ébullition 760 mm Hg/(ºC)	:	>100
Densité	:	1,0
Valeur pH	:	7
Teneur en éthanol (%)	:	0

9.2 Autres informations

Sans objet.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité
Aucun risque spécifique de réactivité associé à ce produit

10.2 Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales de température

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Sans objet.

10.4 Conditions à éviter
Aucune condition spécifique n'est susceptible d'engendrer une situation dangereuse

10.5 Matières incompatibles
Le produit est réactif ou incompatible avec les matières suivantes : agents réducteurs et acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucun dans des circonstances normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé
Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés cancérogènes.

Toxicité sévère

Toxicité aiguë (DL50 orale)	Sans objet.
Toxicité aiguë (DL50 cutanée)	Sans objet.
Toxicité aiguë (CL50 inhalation)	Sans objet.

Inhalation
Sans objet

Ingestion
Peut provoquer un inconfort si ingéré.

Contact avec la peau
Aucun effet indésirable

Contact avec les yeux
Aucun effet indésirable

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité
Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1 Toxicité aiguë pour les poissons
Non considéré comme toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité
Dégradabilité : ce produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Ce produit n'est pas bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol
Sans objet, en raison de la forme du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes.
Aucun connu

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Élimination des déchets et des résidus en accord avec l'autorité locale

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Indications relatives au transport routier
Non classifié

Indications relatives au transport ferroviaire
Non classifié

Indications relatives au transport maritime
Non classifié

Indications relatives au transport aérien
Non classifié

14.1 Numéro ONU
Ce produit n'est pas couvert par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Non classé pour le transport

14.3 Classe(s) de danger et de transport
Non classé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage
Non classé pour le transport

14.5 Dangers pour l'environnement
Substances dangereuses pour l'environnement/polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.
Non classé pour le transport

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Sans objet.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de santé, de sécurité et d'environnement

Code de pratique approuvé
Classification et étiquetage des substances et des préparations dangereuses pour l'approvisionnement. Fiches de données de sécurité pour les substances et les préparations.

Notes d'orientation
Limites d'exposition au poste de travail EH40.

Législation UE

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement du Conseil (CEE) no 793/93 et les règlements de la Commission (CE) no 1488/94 ainsi que la directive du Conseil 76/769/CEE et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris leurs amendements. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006, y compris ses amendements.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les présentes informations s'appliquent uniquement aux matériaux spécifiques dont mention et peuvent ne pas s'y appliquer si ces derniers sont associés à d'autres matériaux ou dans tout processus. Ces informations sont exactes et fiables, au meilleur de la connaissance de l'entreprise à la date indiquée. Cependant, aucune certitude, garantie ou déclaration n'est accordée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l’adéquation de ces informations dans son cas particulier.